Entreprises de Travail Adapté (ETA) – Emploi adapté en Wallonie

Catégorie : Emploi | Région : Wallonie | Information vérifiée le 01/11/2026

Version en ligne, toujours à jour :
https://avantagesante.be/aide/122-entreprises-de-travail-adapte-eta-emploi-adapte-en-wallonie

En quoi consiste cette aide ?

Les Entreprises de Travail Adapté (ETA) sont des entreprises qui emploient des personnes en situation de handicap lorsque celui-ci rend difficile, provisoirement ou durablement, l'exercice d'un emploi dans les conditions habituelles du marché du travail.
Anciennement appelées ateliers protégés, les ETA proposent un véritable contrat de travail, un salaire et un accompagnement adapté aux capacités de chaque travailleur.
L'emploi adapté permet de bénéficier :
d'un contrat de travail ;
d'un salaire ;
d'un accompagnement professionnel ;
d'aménagements du poste de travail ;
d'une formation continue ;
d'un suivi social individualisé.
L'objectif est de valoriser les compétences de la personne et, lorsque c'est possible, de faciliter une évolution vers l'emploi ordinaire.

Conditions d'éligibilité

Les ETA accueillent :
les personnes en situation de handicap ;
les personnes dont les capacités professionnelles ne permettent pas actuellement de travailler dans une entreprise ordinaire ;
certaines personnes issues de l'enseignement spécialisé ou de structures agréées nécessitant une période d'adaptation professionnelle.

Comment l'obtenir ? Les démarches

Pour être engagé dans une ETA, il faut :
Disposer d'une reconnaissance ou d'un document attestant du handicap ;
Trouver une ETA intéressée par votre candidature ;
Introduire une demande conjointe auprès de l'AVIQ.

Montant

Le salaire en Entreprise de Travail Adapté (ETA) n'est pas un salaire réduit parce qu'on est handicapé. Les travailleurs des ETA ont un véritable contrat de travail et sont rémunérés selon les barèmes applicables dans leur secteur d'activité. Les ETA emploient des travailleurs sous contrat de travail ordinaire et tiennent compte du handicap via des aménagements, un accompagnement et des adaptations

Information et orientation uniquement : cette fiche ne constitue pas un conseil juridique ou médical.
La réglementation évolue : confirmez toujours les informations auprès de l'organisme compétent avant toute démarche.
Fiche téléchargée le 21/11/2026 sur avantagesante.be

du poste de travail.

Organisme compétent

Organisme non précisé.

Page officielle de l'aide :

https://leseta.be

Information et orientation uniquement : cette fiche ne constitue pas un conseil juridique ou médical.
La réglementation évolue : confirmez toujours les informations auprès de l'organisme compétent avant toute démarche.
Fiche téléchargée le 21/11/2026 sur avantagesante.be